

SAINT-PIERRE
LES-NEMOURS



Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le 13/07/2026

ID : 077-217704311-20260629-2026040078-DE



ACCUEIL JEUNESSE

**Stade d'Athlétisme
Avenue d'Ormesson
77140 Saint Pierre Les Nemours**

 07.57.97.08.96

REGLEMENT INTERIEUR

Annexé à la délibération du 26 juin 2026
Applicable au 1^{er} juillet 2026



PRESENTATION DE L'ACCUEIL JEUNESSE

Situé au sud de la Seine et Marne, la commune de Saint-Pierre-lès-Nemours est à proximité des Rochers Gréau et du massif forestier de Fontainebleau. Actuellement l'Accueil jeunesse est situé au :

Stade d'Athlétisme- Avenue d'Ormesson- Saint-Pierre-lès-Nemours.

Il fonctionne uniquement pendant la période des vacances scolaires.

Ses activités s'inscrivent dans le cadre de la politique de la ville et répond à un constat social effectué par les élus et par l'équipe pédagogique.

L'Espace jeunesse, reçoit des adolescents de la commune de Saint-Pierre-lès-Nemours ainsi que, dans le cadre des nécessités de service de la filière Police Municipale les enfants des agents non Saint-Pierrois, dans une salle dédiée.

La possibilité est donnée aux familles pendant les vacances, d'inscrire le(s) jeune(s) en journée.

Les inscriptions se font auprès du service scolaire un mois avant le début de la période concernée. Les informations nécessaires à l'inscription et les plannings d'activités seront disponibles en ligne sur le site de la ville de Saint Pierre les Nemours.

LES HORAIRES

Vacances

- L'Accueil des Jeunes est ouvert du lundi au vendredi de 10h00 à 16h30.
- Des sorties à la journée pourront être organisées et seront indiquées sur le planning des activités.

PUBLIC ACCUEILLI :

L'Accueil Jeunesse accueille uniquement les jeunes à partir du collège (6ème) à 17 ans domiciliés sur la commune de Saint-Pierre-lès-Nemours.

Le nombre maximum de jeunes accueillis est de 24.

LES CONDITIONS D'ADMISSION :

Le dossier d'admission comprend les pièces obligatoires suivantes :

- La fiche d'inscription totalement remplie, datée et signée (par courrier, mail, ou formulaire à renseigner en ligne)
- Une photo d'identité
- Une attestation d'assurance responsabilité civile et extrascolaire
- Photocopies des vaccins à jour
- Le coupon d'acceptation dudit règlement



LA TARIFICATION :

Le tarif de l'accueil jeunesse est voté chaque année par le conseil municipal et est consultable sur le site internet de la commune.

C'est un pass culturel et sportif hebdomadaire quel que soit le nombre de jours fréquentés dans la semaine.

L'ASSURANCE :

Pour la sécurité de votre enfant, l'assurance responsabilité civile et extrascolaire est obligatoire. L'attestation est exigée au moment de l'inscription.

LA FACTURATION ET LE PAIEMENT :

Au moment de l'inscription, le règlement devra être effectué exclusivement en espèces. En cas d'absence ou d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué après la date limite des inscriptions qui sera fixée chaque année.

LES LOCAUX :

La structure : Stade d'Athlétisme Avenue d'Ormesson- Saint-Pierre-lès-Nemours.

Elle dispose de 1 grande salle destinée l'Accueil des Jeunes :

L'espace jeunes

- 1 salle d'activité 100m² (1^{er} étage)
- Sanitaires distincts homme/femme (douche, vestiaires...)
- Accès à une infirmerie (rdc)

L'espace extérieur

- Un terrain paysagé autour du bâtiment
- Stade, piscine et city parc à proximité
- Nombreuses places de parking

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE ET LE PERSONNEL TECHNIQUE

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE EST COMPOSEE DE :

La gérance :

- Monsieur Le Maire et/ou de la Directrice Générale des Services.

Les animateurs

Deux animateurs titulaires du BAFA - dérogation DDETS (ex DDCS) pour moins de 50 jeunes.

- Elaborent les projets d'animation,
- Proposent des sorties pédagogiques (sportives, culturelles...), pour l'ensemble de l'année,
- Encourage les jeunes à développer leurs idées et loisirs,
- Participent activement aux réunions de préparation et de bilan.

Le personnel technique

- L'entretien des locaux est assuré par un agent après 18h00, pendant l'année.

LE BIEN-ETRE DE L'ADOLESCENT

L'adolescent présent à L'Accueil Jeunesse, bénéficie d'un lieu convivial pour se retrouver avec d'autres adolescents, pour s'amuser, s'exprimer, sous diverses formes ludiques et pédagogiques, dans un espace qui lui est attribué.

Cet endroit doit être attractif en offrant des programmes diversifiés autour du sport, de l'art, de jeux collectifs, de débats, de mise en œuvre de projets, de découvertes culturelles, etc.

L'équipe pédagogique doit s'assurer de la sécurité affective et physique de chaque jeune.

- Elle doit mettre tout en œuvre pour susciter l'intérêt du jeune, à venir à l'Accueil Jeunesse.
- Elle veille à la bonne intégration de chacun
- Elle prend en compte les changements de comportements attirant une attention particulière
- Toute l'équipe d'animation axe ses priorités sur l'écoute et l'attention portée aux jeunes.
- L'animateur veille également à la tenue vestimentaire de chacun, en fonction des activités.



REPARTITION DES GROUPES

PRESENTATION DES GROUPES

- 2 animateurs pour 24 jeunes de 11 - 17 ans.

DEROULEMENT DE LA JOURNEE

- **10h00** : Ouverture **de l'Accueil Jeunesse**
2 animateurs sont présents,
1 animateur accueille les jeunes Il reçoit les informations des parents et des jeunes, pour transmettre à l'équipe d'animation ou à la mairie.
Le deuxième animateur encadre les jeunes dans la salle d'activité et met à leurs dispositions, différents ateliers. Début des activités pédagogiques et fermeture des portes.
- **12h00-14 h00**: Pause déjeuner. (Repas fourni par la famille)
- **16h00/16h30** : départ échelonné des jeunes et fermeture des portes à 16H30

N.B : Avant l'ouverture de l'accueil jeunesse, les animateurs auront préparé, le programme d'activités et le matériel nécessaire.

Après le départ des jeunes

L'équipe travaille en fonction des besoins du service.

- Rangement de la salle.
- Préparation des activités.

2 semaines, avant les vacances scolaires, des réunions sont prévues.

Les jeunes ont à leur disposition :

- La salle d'activités
- Un espace extérieur autour du bâtiment avec le stade à disposition
- Le choix de participer aux activités proposées et de bénéficier des avantages ludiques de la structure,
- Du matériel pédagogique

LE FONCTIONNEMENT

- L'arrivée des jeunes est prévue à 10h00 : 2 animateurs sont présents
- Les animateurs accueillent les jeunes dans la salle d'activité ou sur les sites sportifs.
- En salle, les animateurs proposent différents ateliers pédagogiques, sportifs, ludiques, culturels, plate-forme de jeux multimédia.

LE TEMPS DES ACTIVITES

- 10h00 - 12h00 et 14h00-16h30 : les jeunes sont accueillis dans la salle d'activité ou sur les lieux prévus par le programme pédagogique (ex : tir à l'arc, rugby, vtt, piscine, etc.).

LE TEMPS DU REPAS PENDANT LES VACANCES

- Entre 12h00 et 14h00, les jeunes peuvent, s'ils le souhaitent, rester déjeuner dans la salle de l'accueil jeunesse accompagnés des animateurs. La structure ne prévoit pas de restauration.

LES SORTIES

Chaque animateur est responsable de son groupe, et doit s'assurer du bon déroulement de la sortie.

Avant chaque sortie dans le groupe les animateurs :

- Veillent à ce que chaque tenue vestimentaire soit adaptée à l'activité
- Se munissent de la liste de présence et du portable, mis à sa disposition par l'organisateur.
- Vérifient et emmène le sac de pharmacie

Sur les supports multimédias de la Ville, le programme des jeunes est clairement affiché. Le lieu de sortie par dates et demi-journées, sont précisés.

Il rappelle pour les jeunes :

- Les consignes de sécurité,
- Le règlement du lieu d'accueil



- L'encadrement des sorties est organisé à l'avance en fonction des normes d'encadrement.

RAPPEL DES NORMES D'ENCADREMENT

- 12 jeunes pour 1 animateur

Pour une activité piscine, mer ou lac :

- 8 jeunes pour 1 animateur dans l'eau pour les enfants/jeunes de 6 à 13 ans.
- A partir de 14 ans, un jeune peut se baigner sous la surveillance de l'animateur et du maître nageur sauveteur sans la présence obligatoire d'un adulte dans l'eau.

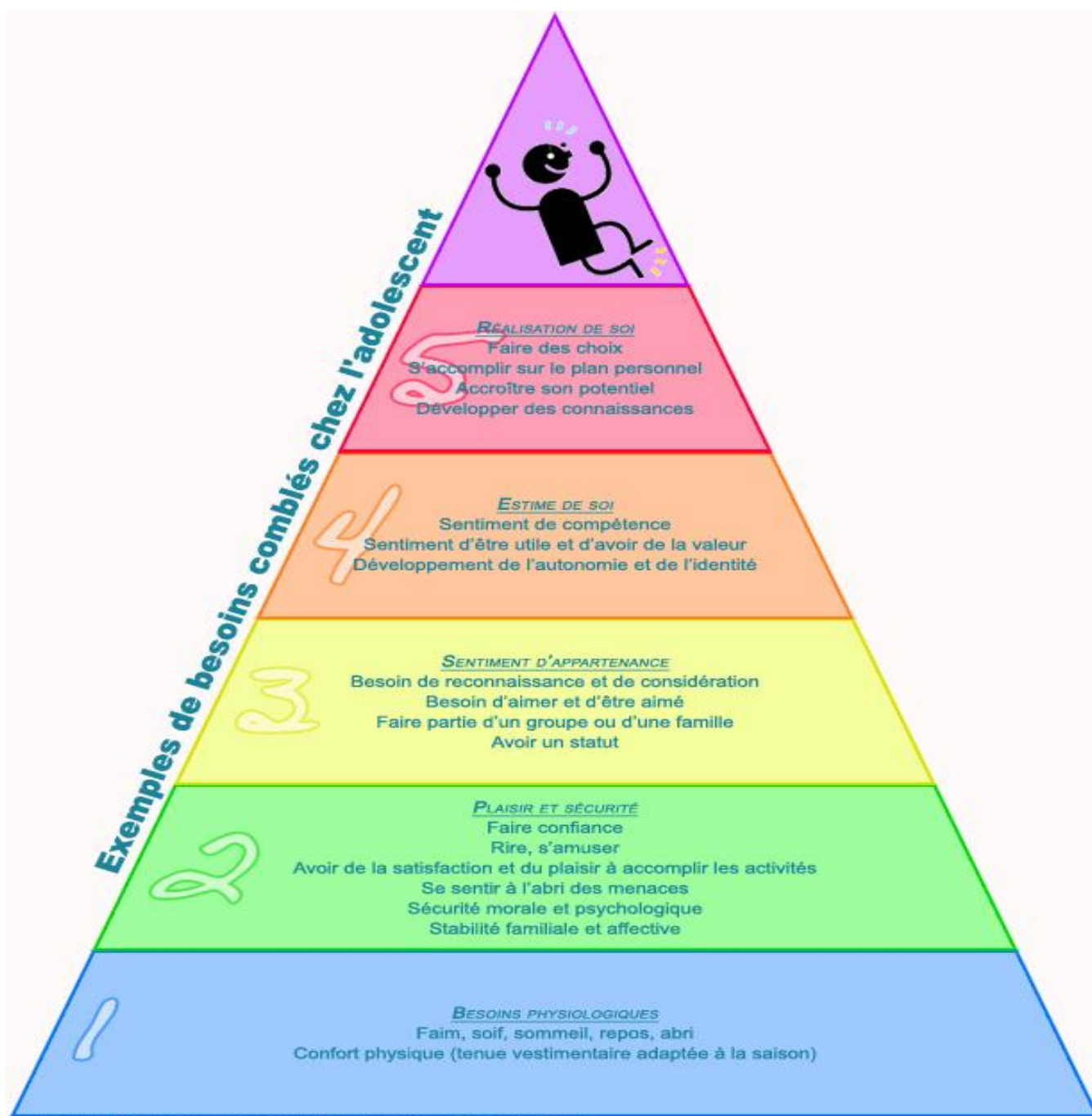
LES ARRIVEES ET DEPARTS DES JEUNES :

2 animateurs sont présents, à partir de 10 :00, pour :

- Recevoir les jeunes et les parents
- Effectuer le pointage qui se fait à l'arrivée et au départ de chaque jeune
- Vérifier l'autorisation légale établie par l'autorité, et signée par les représentants légaux.
- S'assurer du bon déroulement des arrivées et des départs.

DEMARCHE PEDAGOGIQUE

Les objectifs de l'année sont définis par l'équipe pédagogique titulaire. Ils sont essentiellement axés sur les besoins psychologique et physiques des adolescents. L'autonomie, le relationnel avec l'autre, le sport, la culture, les jeux, la vie en collectivité, contribueront à définir des choix pour son plaisir et ainsi le guider dans la responsabilité de ses engagements.



Copyright © 2009 Commission scolaire des Samares. Tous droits réservés.

Pour les vacances, des thèmes sont définis par l'équipe pédagogique. Les animateurs saisonniers et stagiaires BAFA ou BPJEPS, et les jeunes, sont associés à leur préparation.

OBJECTIFS GENERAUX

PERMETTRE A CHAQUE JEUNE DE DEVELOPPER SON AUTONOMIE DANS LA PRISE EN CHARGE DE SES CHOIX SPORTIFS, CULTURELS, ET AUTRES.

L'inviter à créer et à être acteur de ses temps de loisirs et de ses projets.	En laissant chacun proposer ses envies, ses idées, à travers des activités, des jeux, des spectacles, du bricolage, etc. En l'associant à l'organisation des différents temps de la journée, vie quotidienne, activités, projets...
Associer le jeune à l'élaboration de manifestations à buts humanitaires, solidaires ou lucratifs ou concevoir des fêtes, spectacles, kermesses...	En sollicitant les jeunes à réaliser leurs projets, quels qu'il soit (dans la mesure du possible...), en associant les élus et de la ville.

PERMETTRE A CHAQUE JEUNE DE VIVRE AU SEIN D'UNE COLLECTIVITE

Développer la notion d'échange, de partage.	En favorisant l'organisation de jeux collectifs, En favorisant les temps d'échanges intergroupes (grands jeux, journées exceptionnelles), avec l'ALSH et autres Centres de jeunes, En favorisant l'interactivité au sein du groupe, En encourageant l'entraide, entre jeunes et inter-génération
Mettre en avant les notions de respect, de solidarité et de tolérance.	L'adulte doit être un exemple pour les enfants. Il doit adopter une attitude cohérente, un comportement juste et impartial auprès de chacun. A travers les débats, les conversations, les activités partagées avec son groupe, il explique les différences telles que : le handicap, les différences de cultures, les différents niveaux sociaux... En veillant au respect mutuel entre chaque jeune (langages, comportements...)
Permettre à l'enfant de prendre confiance en lui et de se positionner	Mise en place de jeux, d'activités collectives, de débats, de spectacles et autres... Offrir la possibilité à chaque jeune de trouver sa place au sein du groupe, par des formes d'expressions diverses au travers du sport, de l'art de la culture, d'échanges avec les autres...

AMENER LE JEUNE AU RESPECT DE SON ENVIRONNEMENT ET DU MATERIEL A DISPOSITION

Sensibiliser chacun au respect: Des locaux et du matériel mis à sa disposition...	En l'incitant à ranger la salle après chaque activité En l'informant de la valeur du matériel En facilitant le rangement ... En mettant à disposition des poubelles à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.
Amener à prendre conscience de son environnement naturel.	En forêt (jeux, ateliers...) Sensibilisation à la faune, à la flore, lors des diverses sorties, en proposant occasionnellement des visites pédagogiques. En veillant à laisser les lieux de promenade, propres.
Sensibiliser le jeune aux problèmes de l'environnement : pollution, papier, dégradation, etc.	En expliquant à chaque sortie l'intérêt de protéger l'environnement En organisant des jeux permettant le nettoyage du lieu de sortie. En sensibilisant au recyclage (poubelles jaunes, réutilisation de matériaux) En mettant à la disposition des corbeilles de récupération pour les restes de goûter, des sacs poubelle pour ramasser les restes de pique-nique. En proposant des sorties sur le thème.

DEVELOPPER LA SENSIBILITE ARTISTIQUE, L'IMAGINATION ET LES TECHNIQUES...

Développer la dextérité	Mettre en place des activités de motricités par le biais de séances de sport, ludiques et techniques. Initiations à de nouveaux styles...
Développer l'imagination	En proposant des visites pédagogiques autour d'expositions En sollicitant des esprits créatifs par le biais d'un intervenant qualifié (artiste peintre, graffite, etc.) En sollicitant les aptitudes artistiques des jeunes, En organisant un échange critique sur un sujet spécifique, blog... En proposant des ateliers variés, (travaux manuels, expression corporelle, mise en scène, sculpture, peinture, etc.)
Développer l'échange culturel, ludique à but solidaire ou lucratif...	Projets d'échanges pour favoriser l'entraide (restauration du patrimoine, aide à la personne, échange intergénérationnel, culturel...), Participation à divers projets, de la ville, d'une région, d'un pays, pour subventionner une sortie, un voyage, un achat...

CRITERES D'EVALUATION

L'évaluation des activités permet à l'équipe pédagogique de vérifier si les objectifs pédagogiques ont été atteints, de les reconduire ou de les aménager.

- Un bilan est mis en place, ce qui permet à chaque jeune de s'exprimer.
- Les animateurs mettent en place des moyens pédagogiques (boite à idées, blog, réunions animateurs/jeunes, jeunes / jeunes, jeunes/élus...)
- L'équipe est aussi attentive aux remarques et aux suggestions des familles et doit faire preuve d'une réelle écoute auprès des jeunes.

A chaque fin de séjour l'équipe pédagogique se réunit avec l'organisateur, les élus et les jeunes, pour évaluer les objectifs.



Accueil jeunesse
Mairie de Saint-Pierre-Lès-Nemours
7, chemin de la messe
77140 SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS
☎ 01 64 45 13 67
scolaire@spln.fr

ATTESTATION D'ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR
à remettre à l'accueil jeunesse

Nous, soussignés,

Madame _____

Monsieur _____

Parents ou tuteurs légaux *(rayer la mention inutile)*

De(s) enfant(s) suivants :

Nom _____ Prénom _____

Nom _____ Prénom _____

Nom _____ Prénom _____

Nom _____ Prénom _____

Nom _____ Prénom _____

Scolarisés dans l'école : _____

Attestons avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil jeunesse et du fait que son **acceptation** et le **respect des conditions qu'il contient**, conditionne l'admission de mon enfant aux activités de l'accueil jeunesse ainsi que son possible renvoi provisoire ou définitif.

J'ai bien noté qu'en l'absence de signature de ce coupon et de sa remise à l'accueil de jeunesse, mon enfant ne pourra être accueilli dans la structure.

Signature de chaque parent ou tuteur, précédée de la mention « lu et approuvé »

Date : _____